



ville de  
frouard

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE

CANTON DU VAL DE LORRAINE SUD

VILLE DE FROUARD

DECISION N° 2023/56

---

**OBJET : CONTRAT RELATIF A LA PRESTATION DE L'ASSOCIATION « COLLECTIF SAUF LE DIMANCHE » – SPECTACLE « MA MAITRESSE ? »**

---

Le Maire de la Commune de FROUARD,

Vu la délibération n° 2020/73 du 23 septembre 2020, portant sur la délégation des attributions du Maire prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'autorisation de représentation sollicitée par le Pôle culture de la Ville de Frouard auprès de l'association « Collectif sauf le dimanche », située au 28, rue La Boissière - 92260 Fontenay-aux-Roses,

Vu la programmation de 12 représentations du spectacle « Ma maîtresse ? », les 20 et 21 novembre 2023 suivies d'un atelier le 22 novembre 2023,

Vu le montant global de la prestation arrêté à 3.703,04 €,

DECIDE

Article 1

De signer un contrat avec l'association « Collectif sauf le dimanche », nécessaire au bon déroulement de l'action.

Article 2

Précise que les crédits sont prévus à l'article 6288-313, du budget annexe « développement culturel » de l'exercice 2023.

Fait à Frouard, le 17 juillet 2023

  
Le Maire,  
Pascal BARTOSIK